

**F. Chaumet, O. Thomas**

EHESP-Leres, Rennes

Dans le contexte réglementaire de la Directive cadre européenne de 2000 ainsi que de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, la surveillance des milieux aquatiques devient une étape majeure d'évaluation des actions et d'estimation des objectifs de bon état écologique des eaux fixé pour 2015. Dans des régions comme la Bretagne, les eaux de surface représentent plus de 75 % des ressources pour la production d'eau potable. Les réseaux de surveillance de l'Agence de l'eau ou du contrôle sanitaire recensent un grand nombre de paramètres physiques, chimiques, microbiologiques, écologiques, dont certains sont mesurés sur le terrain.

La démarche proposée consiste à analyser les différents outils disponibles et à en proposer une utilisation et une interprétation intégrées. Cette approche permet de réaliser un pré-diagnostic dans des cas de pollution des milieux aquatiques, et de contribuer à une évaluation des pressions naturelles et/ou anthropiques sur la qualité des ressources.

La mise au point de cette approche de diagnostic terrain nécessite dans un premier temps un inventaire des paramètres qualitatifs, semi-quantitatifs et quantitatifs pouvant être mesurés *in situ*, ainsi que des outils et protocoles de mesures adaptés. Ces paramètres sont notamment des paramètres courants comme le pH, la température, la conductivité, l'oxygène dissous, mais également des indicateurs écologiques issus d'indices tels que l'IBGN. Des outils comme la spectrométrie UV permettent également de disposer *in situ* d'informations complémentaires et offrent des possibilités innovantes en matière de diagnostic terrain. Les observations visuelles et la prise en compte des observations entrent également dans cet ensemble d'outils.

Le second temps de mise au point de cette démarche est la traduction des résultats en termes de présence ou absence de certains polluants, et la caractérisation du type de pressions et d'état du milieu. Une grille permet d'intégrer les différentes informations de façon à dégager une classification des contaminants ou des pressions sur le milieu aquatique.

Enfin, afin de consolider cette démarche, il est nécessaire de formaliser une procédure terrain détaillant les modes opératoires et les grilles d'interprétations incluant des éléments de traçabilité et de contrôle pertinents.

Les différents indicateurs ont été recensés à partir des éléments bibliographiques et des indices normalisés en vigueur.

La seconde étape a consisté à classer les paramètres en fonction de leur niveau d'information et de construire une grille d'interprétation.

La procédure terrain traduite sous la forme de logigramme a été testée en situation réelle sur des points d'eau du département.

Cette démarche de diagnostic terrain est le point de départ d'une démarche plus globale de diagnostic intégré du milieu aquatique. En effet, l'ensemble des éléments acquis sur le terrain font partie du diagnostic du milieu au même titre que les prélèvements et les mesures faites en laboratoire. Ces deux autres étapes de la surveillance du milieu aquatique appellent également des approches alternatives qui sont en développement.